



Organisme Paritaire
Collecteur Agréé
des Industries
de la Métallurgie

Maison des Entreprises
27 rue Royale
BP 2320
74010 ANNECY CEDEX

☎ 04.50.33.00.60

Fax 04.50.10.11.47

E-mail :

adefim74@adefim74.com

Site Internet :

www.adefim74.com

Formation continue - 10

ADEFIM 74

Formation Continue

Entreprises de – 10 salariés



CONDITIONS DE PRISE EN CHARGE

Les conditions de prise en charge du **coût pédagogique** des formations sont les suivantes :

- ⇒ à concurrence de 4 342 € HT par an et par entreprise
- dans la limite de 32 € HT par heure de formation et par stagiaire

MOTIFS DE REFUS DE PRISE EN CHARGE

Ne sont pas prises en charge par l'OPCAIM les formations :

- ⇒ pour une entreprise n'ayant pas versé la cotisation due
- ⇒ sans accord préalable de prise en charge totale ou partielle
- ⇒ dont la maîtrise d'œuvre est assurée par l'entreprise (formation interne)
- ⇒ réalisées par un dispensateur de formation n'ayant pas souscrit de déclaration préalable d'existence (art. L. 920-4 du code du travail)

La prise en charge peut être refusée lorsque l'OPCAIM n'est pas en état, pour des raisons financières, de satisfaire simultanément l'ensemble des demandes qui lui ont été adressées.

BILAN DE COMPETENCES

- ⇒ Forfait de prise en charge de 61,30 € HT/heure, limité à 1 471,20 € HT/an/entreprise.

VALIDATION DES ACQUIS DE L'EXPERIENCE (VAE)

Prise en charge des actions d'accompagnement de validation des acquis de l'expérience, dans la limite de 61,30 € HT/heure et dans la limite de 24 heures par salarié.

MODALITES DE REMBOURSEMENT A L'ENTREPRISE

L'entreprise doit adresser, **avant le début de la formation**, une demande de prise en charge. Les dépenses prises en charge sont toujours remboursées à l'entreprise contre facture de celle-ci (facture de l'entreprise libellée à l'OPCAIM / ADEFIM 74 – adressée à ADEFIM 74) pour le montant de la prise en charge HT + TVA à 19,60 %, accompagnée des pièces justificatives suivantes :

- ⇒ convention de formation signée entre le dispensateur de formation et l'entreprise
- ⇒ programme de formation
- ⇒ attestation(s) de présence
- ⇒ copie de la facture du dispensateur de formation indiquant les références de paiement et la date du règlement

Pour tout renseignement complémentaire

Appelez le.....04.50.33.00.60